



Paielement auxiliaire de vie

Par Freddy

Bonjour ,

Ma maman a une auxiliaire de vie , sur lequel la société n'envoie que la facturation au bout de 7 a 8 mois après plusieurs réclamation .

Ma mana n'étant pas très contente de payer 7 a 8 mois d'un coup .

Quels sont ses droits d'échelonnement en terme de paiement.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Il serait souhaitable que les facturations soient moins tardives. Mais il serait un peu abusif de demander un étalement pour ce motif. Le coût des prestations des auxiliaires de vie est connu et peut être provisionné par les clients.

Par Freddy

Le problème ne vient pas de ma maman , mais bien de la société.

Même après plusieurs appels de réclamations, pour voir les factures , ceci ne suis pas .

Que doit ont faire pour que ceci soit régularisés normalement ?

Par Isadore

Bonjour,

Que votre mère essaye de faire un recommandé en demandant une facturation mensuelle.

Mais enfin bon, qu'elle paye une fois par mois y euros ou y * 7 euros tous les sept mois, au final au bout des sept mois en question ça fait la même somme.

Si c'est pour s'organiser, elle peut virer mensuellement sur un livret la somme qu'elle doit pour ce service, comme ça elle pourra profiter du retard de facturation pour toucher des intérêts.